

**Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 24 mai 2023**

Rapporteure : Maria GAULIN

**« Vulnérabilité sociale et précarité : état de la situation et perspective »**

- **Intervention de MM. Alain BOLLE, Directeur du Centre social protestant Genève (CSP), Jean-Michel BONVIN, Professeur, et Max LOVEY, assistant de recherche, à l'Université de Genève**

M. STAUB, Conseiller administratif, explique que les intervenants sont présents pour nous informer sur la situation de la précarité à Genève.

Un bilan de l'essai pilote de l'ADD (activation des droits) sera également présenté par un assistant de l'Université de Genève. M. LOVEY constate un phénomène du non-recours aux prestations sociales. Le dispositif ADD, a été mis en place depuis 2 ans par la Commune de Vernier.

M. KETTENACKER rajoute que des chiffres concernant l'aide sociale avaient été présentés précédemment pour expliquer les dépassements budgétaires. Et qu'ils correspondent à des réalités collectives et individuelles.

Il signale que le Centre social protestant (CSP) est une organisation suisse. Leurs rapports-cadres servent à l'ensemble des acteurs des politiques sociales.

M. REVUELTA interviendra par rapport aux offres à la population verniolane.

M. BOLLE explique que le CSP et Caritas, souhaitent qu'un observatoire de la précarité soit créé afin d'agglomérer un certain nombre de données. Il relève que le CATIGE, base de données permettant de savoir où se trouve la pauvreté, a identifié la Ville de Vernier. Il est donc important de permettre le déploiement de politiques publiques. Il ajoute que bien que le montant des prestations sous conditions de ressources s'élève à CHF 2 milliards par an, soit ¼ du budget du Canton, il est insuffisant. Dès lors les demandes se tournent vers les communes.

Il revient sur la question du non-recours où, souvent, des personnes dans des situations d'endettement ou de renouvellement de permis, n'ont pas sollicité les prestations auxquelles elles ont droit par crainte qu'on ne renouvelle pas leur permis.

Le Conseiller d'État est inquiet sur la question de la hausse de l'aide sociale et le Grand Conseil doit examiner une nouvelle loi sur le sujet. Un quart des Genevois, qui n'a pas d'épargne, se retrouve dans une situation précaire car ils peuvent plus recourir aux soins médicaux, sans compter la hausse des prix.

La demande aux Colis du cœur n'a pas diminué après la crise COVID. En février 2020, on comptait 3'700 bénéficiaires chaque semaine alors qu'à ce jour, ils sont 7'300. Seules les personnes adressées par le service social d'une commune ou d'une association, après une évaluation, en sont bénéficiaires.

Le vestiaire social est également un indicateur de la précarité ; la hausse est de 15% pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, on a remarqué une augmentation de fréquentation de 13% en 2022. Les prestataires en bénéficient 2 fois par an et 4 fois pour les enfants.

Les associations sont sollicitées par des personnes post-papyrus ; l'obtention de droits sociaux nécessite de faire des démarches compliquées.

En 2022 le centre social protestant a reçu CHF 1'013'000.00 et CHF 350'000.00 pour les prêts sans intérêts. Cette hausse est de 13.5%. Mais chaque demande de prestation demande beaucoup de travail et l'accompagnement peut durer quelques semaines voir jusqu'à 3 ans.

M. BOLLE remarque, enfin, que le soutien des communes est très important.

M. REVUELTA explique de quelle façon la Délégation à l'action sociale travaille pour aider les verniolans se trouvant dans des situations financières compliquées. Il s'agit de soutenir une personne ou une famille qui traverse une difficulté soudaine sur une durée plus ou moins longue. Ces prestations s'adressent à un public qui est au-dessus des barèmes, souvent des *working poor*.

Les missions sont les suivantes :

Orientation et accompagnement social, prestations financières et fonds communaux, épicerie solidaire, restaurants scolaires, consultations juridiques et permanence, écrivain public, cours de français, BéneVernier, Ptitlibus et l'action impôts.

Il relate que le projet ADD a été lancé en 2022 grâce à des fonds privés afin de lutter contre la « honte » de s'adresser à un service social. Il rajoute que les demandes de consultations juridiques ont augmenté. Il existe une réelle inquiétude au vu du nombre de demandes et par rapport aux prestations financières communales qui ne suffisent plus.

M. LOVEY explique qu'il a pu mener son étude sur l'ADD grâce à un questionnaire envoyé aux prestataires du SCS. Le but était de toucher la classe moyenne. La permanence de conseil juridique général a bien fonctionné, concernant le droit de la famille. Selon les résultats du bilan, l'ADD inspire la confiance mais frustre parfois car la prise en charge est ralentie au vu de l'augmentation des demandes. Il conseille à la Commune d'améliorer la communication afin d'expliquer le rôle du SCOS.

Mme GAULIN pose une question sur le critère économique pour qualifier un *working poor*. M. STAUB lui répond que les limites sont fixées par des règlements de la commune et du canton.

M. REVUELTA ajoute que son service examinera la situation financière de la famille, et la réorienter si tel est le cas.

M. STAUB explique que beaucoup de personnes ont été aidées uniquement par les permanences juridiques et non de manière financière.

Une commissaire (ALTERNATIVE) demande si les autres communes fonctionnent de la même façon. M. KETTENACKER lui répond par la positive. Le dispositif ADD qui regroupe les autres actions, est unique à Vernier.

Une commissaire (LE CENTRE – VERTS'LIBÉRAUX) demande une explication par rapport à un article paru dans la presse qui signalait que CHF 81 millions d'aides cantonales n'avaient pas été réclamés. Elle rajoute qu'elle est dubitative quant à la somme de CHF 3'000.00 pour un salaire d'un couple.

M. LOVEY lui répond qu'il s'agit plutôt d'un salaire d'une seule personne, d'un étudiant ou d'une personne à l'AVS. La Présidente rappelle que malgré le salaire minimum mis en place, certains employeurs sont hors la loi.

M. BOLLE complète en expliquant qu'il s'agit de prestations budgétées mais qui n'ont pas été sollicitées.

M. STAUB indique que l'aide au logement ou les subsides à l'assurance maladie font également partie des prestations non sollicitées.

M. BONVIN explique les raisons du non-recours aux aides ; le manque d'information, la non-proposition des prestations par les acteurs de terrain, la peur de la stigmatisation ou des conséquences et la non-réception due au processus administratif complexe.

M. BOLLE ajoute que grâce au dispositif ADD, d'autres communes vont s'en inspirer, comme le fera bientôt la Ville de Genève.

Un commissaire (UDC) se demande si l'augmentation de l'aide sociale est due à la libre circulation des personnes ou des individus au bénéfice de Papyrus.

M. BOLLE lui répond que les post-Papyrus ne font pas appel à l'aide sociale et rappelle que le montant de l'aide sociale est de CHF 1'006.00 / mois, avec une couverture du loyer et des prestations d'assurance maladie.

M. STAUB fait remarquer que certaines personnes ne réclament pas leur AVS à temps et le SCS doit gérer cela. Une commissaire (PLR) se demande si l'Hospice général ne pourrait pas pousser les entreprises à engager leurs stagiaires. M. BOLLE répond que la réorientation professionnelle est impossible quand les individus sont au chômage.

Une commissaire (ALTERNATIVE) souhaite savoir si un employeur est en droit d'exiger une attestation de non-poursuite pour engager quelqu'un. M. STAUB répond par l'affirmative.

Une commissaire (SOCIALISTE) rappelle que le versement des subsides pour l'assurance maladie n'est plus automatique.

M. STAUB confirme que les individus les plus précaires doivent faire davantage de démarches. On ajoute des pénalités au chômage à ceux qui n'ont pas fait des demandes d'emploi au moment où ils étaient encore engagés et pense que cet avertissement devrait apparaître dans la lettre de licenciement.

Pour conclure il remercie les invités et insiste sur la qualité du travail du SCS. Il informe que le dispositif ADD sera intégré et renforcé dans le prochain budget de la Commune afin de le pérenniser.